

**HORAIRE DES COURS DES
CLASSES DE LA 1^{re} ET 2^e ANNEE
DE L'ECOLE ENFANTINE**

Période 2 08h33 à 09h18

Période 3 09h21 à 10h06

Récréation de 10h06 à 10h23

Période 4 10h23 à 11h08

Période 5 11h11 à 11h56

Période 6 13h30 à 14h15

Période 7 14h15 à 15h00

Un horaire est proposé aux élèves fréquentant la **première année** de l'école enfantine ; il se présente comme suit :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin			Congé		
Après-midi	Congé		Congé	Congé	Congé

Les élèves fréquentant la **deuxième année** de l'école enfantine ont congé le mardi après-midi et le mercredi après-midi, toute l'année.

Les journées scolaires sont découpées en périodes de 45 minutes : 5 le matin et 3 ou 4 l'après-midi. Le nombre journalier de périodes varie selon le degré suivi par l'enfant. Ainsi, les élèves de la 1^P à la 6^P commencent les cours en période 2.